



AVIS aux Vignerons Restriction d'eau

La Municipalité de Puidoux rend attentive que la sécheresse et **les fortes températures affectent les ressources en eau potable.**

Elle vous invite dès lors à restreindre au maximum votre consommation d'eau en dehors des usages courants :

Cette mise en garde porte sur le réseau de vigne :

L'arrosage des vignes est interdit.

L'arrosage des jeunes vignes « barbues » âgée de moins de deux ans peut être autorisée par la Municipalité, sur demande.

La pose d'un compteur sera effectuée par le Service des eaux pour décompte.

En conséquence, veuillez à économiser l'eau, sans quoi des interdictions et des fermetures de conduite seront nécessaires pour laisser remonter le niveau des réservoirs.

La Municipalité vous remercie de votre collaboration.